

# Stratégie d'influence : Réchauffement climatique

## 4 Influence : Inciter un géant à prendre position.

### Les Fondations US et le cas de la BMGF

#### 4.1 Le rôle des fondations US

Les fondations, organismes à but non lucratif chargés de centraliser des ressources et de les faire fructifier pour les redistribuer à d'autres organismes caritatifs, occupent une place à part aux Etats-Unis, qui tient à des considérations culturelles, fiscales et politiques.

En 2000, les 56 000 fondations américaines, inégalement réparties sur le territoire, totalisaient 486 milliards de dollars d'actifs. Elles accordent chaque année près de 30 milliards de dollars de subventions, principalement dans les secteurs de l'éducation (24%), de la santé (17%), des services de proximité (15%) et de la culture (15%).

Les fondations jouissent aux Etats-Unis d'un statut fiscal particulièrement favorable. Exonérées de l'impôt sur les sociétés, elles sont soumises à une taxe de 1 à 2% sur le montant net des revenus provenant de leurs investissements. Les legs ou donations effectués au profit de fondations ne sont pas taxés. Les dons qui leur sont accordés sont exonérés d'impôt jusqu'à un certain montant variable selon la nature du donateur (personne physique ou morale).

Puissantes et valorisées, les fondations n'en sont pas moins critiquées pour leur absence de transparence et de responsabilité. La disparition progressive de l'impôt sur les successions remet également en cause l'attrait de leur statut fiscal. Mais le « conservatisme à visage humain » prôné par l'administration Bush contribue à asseoir leur rôle social, dans le contexte d'un désengagement de l'Etat de certains secteurs. Quant aux critiques qui sont formulées à leur égard, elles visent moins à remettre en cause leur existence qu'à les inciter à se réformer pour améliorer leur efficacité en adoptant de meilleurs principes de gouvernance.

##### 4.1.1 La réforme des fondations aux Etats-Unis

A la fin de la seconde guerre mondiale, de nombreuses fondations ont été utilisées comme refuge financier de par leur statut particulièrement intéressant au niveau des taxes et impôts.

Le Président Harry S. Truman tenta de remettre de l'ordre dans ce domaine, mais ses réformes n'allèrent pas très loin, et les fondations continuèrent d'être considérées comme des valeurs refuges, et furent ainsi largement encore plébiscitées par les conseillers financiers des grandes familles et des riches citoyens américains.

La loi de 1969 définit plus clairement le statut des fondations.

Afin de bénéficier de l'exemption de certaines charges et taxes, et d'en faire bénéficier également ses donateurs, la fondation d'œuvres de charité doit :

- verser au moins 5 % de la valeur des dotations reçues chaque année, qui ne doivent pas être faites au profit lucratif d'individus,
- ne pas détenir ou agir dans des opérations de profit pur,
- publier un rapport public annuel et procéder à un audit annuel,
- remplir des conditions comptables particulières.

## **4.1.2 Le fonctionnement des fondations américaines**

Les bénéficiaires des subventions accordées par les fondations sont principalement les organisations à but non lucratif reconnues comme organismes caritatifs (« *public charity* ») par la Section 501(c)(3) du Code des Impôts (*Internal Revenue Code*), et comme tels non soumis à l'impôt.

La plupart des fondations privilégient les organisations à but non lucratif exerçant leurs activités dans la même région qu'elles. D'autres préfèrent accorder des subventions à des organisations actives dans des domaines spécifiques, comme la recherche médicale ou l'éducation.

Les fondations peuvent également accorder des subventions à des organisations autres que caritatives à condition de respecter des règles strictes de « responsabilité dans les dépenses » (« *expenditure responsibility* »). En particulier, les fondations doivent publier des rapports destinés à prouver que leurs dons n'avaient qu'un objectif caritatif, et ne visaient pas à « influencer le législateur ».

Mais peu de fondations disposent des effectifs nécessaires pour garantir le respect de ces règles, ce qui limite les subventions accordées par les fondations au secteur marchand.

Les fondations peuvent enfin accorder des subventions à des individus, notamment pour leur permettre de voyager ou d'étudier. Elles doivent pour cela obtenir l'autorisation préalable du Service des Impôts (Internal Revenue Service, ou IRS), qui vérifie les critères et la procédure de sélection. Seules 2,5% des fondations accordent des subventions à des individus.

### **4.1.2.1 Un statut fiscal globalement favorable mais critiqué**

Les fondations jouissent d'un statut fiscal particulièrement favorable aux Etats-Unis, défini par la section 501 du Code des Impôts (*Internal Revenue Code*).

#### **4.1.2.1.1 L'exonération de l'impôt sur les sociétés**

Les fondations américaines sont exonérées de l'impôt sur les sociétés. Elles sont cependant soumises à une taxe de 2% sur le montant net des revenus provenant de leurs investissements (intérêts, dividendes, redevances, loyers). Cette taxe est réduite à 1% l'année où le montant des dons accordés par la fondation est supérieur au montant moyen des dons accordés au cours des cinq années précédentes. Elle est portée à 5% si la fondation poursuit des activités de nature à compromettre son régime d'exonération.

#### **4.1.2.1.2 Le régime fiscal de déduction des dons versés au profit des fondations**

Le régime fiscal des dons aux œuvres et associations à but non lucratif, dont les fondations, est fixé, en matière d'impôt sur le revenu, par la section 170 de l'*Internal Revenue Code* (IRC). Les dispositions concernant les dons effectués dans le cadre des mutations à titre gratuit se trouvent dans les sections 2055 (droits de succession) et 2522 (donations) de l'IRC.

D'après le *Tax Reform Act* de 1969, les organisations à but non lucratif reconnues par le Service des Impôts comme des fondations privées sont soumises à un statut fiscal différent des autres organisations à but non lucratif. Toute institution à but non lucratif légalement créée dans l'un des 50 Etats américains peut en effet demander à être reconnue par l'IRS comme une institution caritative, ce qui exonère alors les dons qui lui sont versés des taxes fédérales sur le revenu.

#### **4.1.2.1.3 Les conditions et modalités de déduction des dons effectués aux fondations en matière d'impôt sur le revenu :**

Les fondations, associations et œuvres constituent l'une des cinq grandes catégories d'organisations susceptibles de recevoir des dons, qui peuvent être des transferts gratuits d'argent ou de biens. Les quatre autres catégories sont les organisations d'anciens combattants, les confréries dont l'objet est religieux, charitable ou scientifique, les cimetières, et le gouvernement des Etats-Unis ou ses subdivisions politico-administratives.

Pour les personnes physiques, le montant de la déduction est, selon les cas, limité à 20, 30 ou 50% du revenu brut ajusté déclaré au cours de l'année civile. Le montant des dons qui n'a pu être déduit en application des limitations annuelles peut être reporté sur les déclarations des quatre années suivantes.

Depuis 1981, la déduction des dons réalisés par les personnes morales est limitée à 10% du revenu imposable ajusté déclaré au titre de l'exercice. L'excédent de déduction peut également, comme pour les particuliers, être reporté sur les déclarations des quatre années qui suivent la première déduction. Les biens donnés doivent être évalués à la valeur du marché (*fair market value*) à la date du don. Les surévaluations manifestes de biens donnés sont sanctionnées par une pénalité de 20 à 40%. La déductibilité des dons ne concerne plus, depuis 1986, que les contribuables ayant adopté le régime de déclaration aux frais réels. Les autres, qui bénéficient d'une déduction forfaitaire, ne sont pas fiscalement incités à donner aux fondations.

#### **4.1.2.1.4 Les conditions et modalités de déduction des dons effectués aux fondations en matière de droits de mutation à titre gratuit (succession, donations) :**

Conformément aux règles de droit commun, les donations dépassant 10 000 \$ sont normalement soumises à l'impôt fédéral sur les donations (*Federal Gift Tax*). De plus un résident américain peut faire des donations jusqu'à 1 million de dollars durant sa vie sans avoir à payer d'impôt.

L'impôt fédéral sur les successions est calculé par application d'un barème progressif à la valeur du patrimoine net, quelle que soit la relation de parenté entre le défunt et le bénéficiaire. Les résidents américains bénéficiaient jusqu'en 2001 d'un abattement de 675 000 dollars. Cet abattement sera progressivement accru à partir de 2002, jusqu'à suppression de l'impôt sur les successions en 2010.

Les legs ou donations effectués au profit d'organismes d'intérêt général visés aux sections 2055 (successions) et 2522 (donations) bénéficient toutefois d'une déduction illimitée. Ces deux sections reprennent globalement les termes de la section 170 de l'IRC en matière d'impôt sur le revenu.

A ces règles s'ajoutent celles des Etats, qui prélèvent également des droits de succession. Parce que la plupart ne consentent pas un abattement important, les petites successions doivent payer plus d'impôt au titre de la *state inheritance tax* qu'à celui des droits fédéraux. Chaque Etat définit ses propres règles fiscales concernant les fondations.

#### **4.1.2.1.5 Les conditions pour disposer de ce statut dérogatoire**

Pour bénéficier de ce statut fiscal dérogatoire au droit commun, les fondations doivent observer des règles visant à s'assurer qu'elles restent bien des fondations. Elles doivent ainsi accorder, au cours de chaque année fiscale, des dons pour un montant minimal de 5% de la valeur de marché moyenne de leurs actifs. La pratique par les fondations d'activités à but lucratif est également encadrée.

Certaines pratiques sont en outre interdites aux fondations. Celles-ci ne peuvent contrôler des entreprises, ni réaliser des investissements risqués. Elles ne doivent pas chercher à influencer la vie politique. Elles ne peuvent accorder de bénéfices à leurs donataires ou à leurs dirigeants.

Le contrôle des fondations est opéré par l'IRS sur pièces et sur place. La violation par une fondation de son statut fiscal l'expose à des amendes ou à la perte de son statut.

Les fondations sont ainsi passibles d'un impôt de 25% sur les dépenses de lobbying ou tendant à influencer le législateur ou l'opinion publique, lorsque ces dépenses excèdent un certain montant. Les particuliers dirigeant des organismes à but non lucratif sont passibles d'une taxe égale à 25% de tous les bénéfices excessifs qu'ils reçoivent. Il y a bénéfice excessif lorsqu'un particulier qui est en relation avec un organisme à but non lucratif reçoit une rétribution dans le cadre d'une opération avec l'organisme en cause qui n'est pas conclue dans des conditions « normales ».

#### **4.1.2.1.6 Un statut fiscal trop complexe**

De nombreuses critiques se sont élevées contre le caractère dual de l'imposition des fondations, qui les désincite à accroître temporairement leurs dons pour faire face à un besoin limité dans le temps (puisque cela accroît la moyenne des dons sur 5 années, qui sera prise en compte dans le calcul des impôts l'année suivante). Le Joint Committee on Taxation du Congrès, dans son rapport 2001, a ainsi recommandé la suppression de la taxe sur les fondations, jugée trop complexe. Plusieurs projets de lois ont été introduits

récemment au Congrès pour diminuer ou supprimer la taxe sur les fondations. Le Charity Aid, Recovery and Empowerment Act, ou CARE Act, introduit au Sénat le 8 février 2002 par un groupe bipartisan comprenant le républicain Rick Santorum et le démocrate Joseph Liebermann, prévoit de supprimer le caractère dual de la taxe sur les fondations et de la réduire à 1% de l'investissement net pour les années 2002 et 2003.

#### **4.1.2.1.7 Vers de nouvelles incitations fiscales ?**

L'administration Bush est confrontée aux conséquences contradictoires de ses priorités politiques. D'une part, défendant l'idée d'un « conservatisme à visage humain », elle cherche à promouvoir le rôle des institutions à but non lucratif. Mais à l'inverse, la suppression, au moins temporaire, de l'impôt fédéral sur les successions, apparaît comme un élément nettement désincitatif, critiqué par les défenseurs des fondations.

Plusieurs études ont mis en évidence la forte élasticité des dons par rapport au statut fiscal. Selon une étude de Price Waterhouse pour le Council of Foundations et Independent Sector, les dons des particuliers aux institutions caritatives diminueraient de 33 milliards de dollars en cas de suppression des incitations fiscales, soit 30% du montant total des dons. La disparition des incitations fiscales pour les entreprises ferait baisser leurs contributions de 4 milliards de dollars.

L'Administration Bush a donc souhaité stimuler le secteur à but non lucratif en augmentant ses ressources. Le CARE Act prévoit ainsi de renforcer les incitations fiscales, pour un coût de 8 à 10 milliards de dollars. Les principaux éléments de la loi sont les suivants :

- Extension aux 70% de contribuables soumis au régime de la déduction forfaitaire de la déduction fiscale pour les dons aux institutions caritatives. Cette mesure, limitée aux années 2002 et 2003, prévoit une déduction d'un montant de 400 \$ par personne. En fin de période, cette mesure pourra être reconduite en fonction de son impact sur les revenus de l'Etat et sur le comportement des donateurs.
- Augmentation du plafond de la déduction des dons réalisés par les personnes morales, qui atteindrait 13% du revenu imposable 2002, et 15% en 2003.

Mais paradoxalement la suppression de l'impôt sur les successions et les donations, dont George Bush s'était fait l'ardent défenseur pendant la campagne électorale, joue en sens inverse, en réduisant les incitations à donner. La loi sur la croissance économique et la réduction d'impôt (Economic Growth and Tax Relief, EGTRRA) de 2001 a progressivement réduit l'impôt sur les successions pour la période 2002-2009, pour finir par le supprimer totalement en 2010.

#### **4.1.3 Les fondations privées**

Les fondations privées sont celles dont les ressources proviennent d'une source unique, qu'il s'agisse d'un individu, d'une famille ou d'une entreprise. Il existe trois types de fondations privées :

### **4.1.3.1 Les fondations indépendantes**

Elles sont au nombre de 42 000, soit 83% de l'ensemble des fondations américaines. Leurs actifs sont apportés par un individu ou une famille sous forme de dons ou de legs. Parmi les fondations indépendantes figurent les fondations familiales, dans lesquelles les membres d'une même famille déterminent la stratégie de la fondation et décident des subventions accordées.

Les fondations indépendantes sont les plus anciennes. Créées pour remédier aux insuffisances de l'Etat dans le domaine social, elles avaient au départ des objectifs spécifiques, comme l'éducation ou la santé des personnes défavorisées. Ce n'est qu'au début du XXème siècle qu'ont été créées, aux Etats-Unis, les premières fondations à vocation généraliste. La *Carnegie Corporation of New York*, créée en 1911, et la *Rockefeller Foundation*, créée en 1913, visaient ainsi à apporter des réponses aux principaux problèmes sociaux de l'époque.

### **4.1.3.2 Les fondations d'entreprises**

Au nombre de 2500, elles trouvent l'origine de leurs actifs dans une entreprise dont elles sont juridiquement distinctes. De manière alternative ou complémentaire, les entreprises peuvent accorder directement des subventions, sans constituer de fondation. Les fondations d'entreprise ont été créées pour la première fois à la fin du XIXème siècle par les compagnies américaines de chemin de fer.

### **4.1.3.3 Les « operating foundations »**

Elles ont pour caractéristique de gérer leurs propres programmes au lieu d'accorder des subventions. Elles sont environ 2100.

### **4.1.4 Avantages / Intérêts des fondations privées**

Acteurs clés de l'activité caritative américaine, les fondations justifient leur rôle d'intermédiaire entre les donateurs et les bénéficiaires des dons par le fait qu'elles permettent le financement de biens et de services d'intérêt général, qui n'auraient pas été produits sans elles.

L'efficacité des fondations se mesure donc à travers leur capacité à lever des fonds et à les réallouer. Elle se compare à la situation dans laquelle aucune institution n'existerait pour centraliser les dons et les répartir, chaque institution caritative devant alors s'employer elle-même à lever des fonds, mais aussi à la situation dans laquelle l'Etat se chargerait directement de l'allocation des ressources publiques

## 4.2 Focus sur la Fondation Bill Gates

### 4.2.1 Bref historique

La Fondation Bill & Melinda Gates est une fondation américaine humaniste philanthropique créée en janvier 2000. Son but, selon son discours officiel, est d'apporter à la population mondiale des innovations en matière de santé et d'acquisition de connaissances. Elle s'efforce d'utiliser l'effet de levier en encourageant l'implication des personnes et personnalités politiques concernées.

Certaines critiques dénoncent toutefois l'implication de la fondation dans le capital de sociétés responsables de divers problèmes sanitaires et humains, pouvant être en contradiction avec ses actions caritatives et sa politique de communication.

C'est en 1994 que William Henri Gates II, le père de Bill Gates, crée la fondation. Deux domaines d'intervention principaux sont alors définis : "La santé dans le monde" et "Les besoins des communautés du Nord-Ouest du Pacifique". La fondation dispose alors de 94 millions de \$ d'actifs. Son capital ne va cesser d'augmenter par la suite, enregistrant chaque année de nouveaux dons.

- 1995
  - 107,3 millions de \$ d'actifs.
  - Montant des nouveaux dons : 28,8 millions de \$
- 1996
  - 191 millions de \$ d'actifs.
  - Montant des nouveaux dons : 14,6 millions de \$
- 1997
  - Un autre axe d'actions est défini, au niveau de l'accès au savoir pour les plus défavorisés. Création de la Fondation Gates pour les bibliothèques, son objectif principal étant de permettre une amélioration de l'accès à la technologie par le biais des bibliothèques publiques pour les communautés à faible revenus des États-Unis et du Canada.
  - Patty Stonesifer, anciennement cadre dirigeant de Microsoft, en prend les commandes. La Fondation William H. Gates continue à exister indépendamment.
  - 296,6 millions de \$ d'actifs pour la Fondation William H. Gates
  - 1,4 million de \$ d'actifs pour la Fondation Gates pour les bibliothèques
  - Montant des nouveaux dons : 35,4 millions de \$
- 1998
  - 312,4 millions de \$ d'actifs pour la Fondation William H. Gates
  - 265,2 million de \$ d'actifs pour la Fondation Gates pour les bibliothèques
  - Montant des nouveaux dons : 252,5 millions de \$
- 1999
  - La Fondation Gates pour les bibliothèques devient la Fondation Gates pour le savoir
  - La Fondation William H. Gates est renommée la Fondation Bill & Melinda Gates.
  - 16,9 milliards de \$ d'actifs (cumul des actifs des deux fondations).
  - Montant des nouveaux dons : 2,5 milliards de \$ (cumul des dons reçus par les deux fondations)
- 2000
  - Les deux fondations fusionnent à des fins d'efficience.
  - Quatre domaines d'action sont désormais affichés :
    - la santé dans le monde,
    - l'éducation,
    - les bibliothèques,
    - la situation dans le Pacifique Nord-Ouest.
  - Patty Stonesifer et William H. Gates Sr. sont tous deux co-présidents de la Fondation Bill & Melinda Gates.
  - 21,1 milliards de \$ d'actifs
  - Montant des nouveaux dons : 1,3 milliards de \$
- 2001
  - 23,3 milliards de \$ d'actifs
  - Montant des nouveaux dons : 748,5 millions de \$
- 2002
  - 24,1 milliards de \$ d'actifs

- Montant des nouveaux dons : 1 milliard de \$
- 2003
  - 26,8 milliards de \$ d'actifs
  - Montant des nouveaux dons : 1,1 milliards de \$
- 2004
  - 28,8 milliards de \$ d'actifs
  - Montant des nouveaux dons : 1,5 milliards de \$
- 2005
  - 29,2 milliards de \$ d'actifs
  - Montant des nouveaux dons : 1,6 milliards de \$
- 2006
  - Les trois nouveaux axes de travail de la fondation sont définis ainsi :
    - Développement mondial,
    - Santé mondiale,
    - Projets aux États-Unis.
  - Le 16 juin 2006, Bill Gates déclare se consacrer désormais en priorité à sa fondation et abandonne son rôle d'"architecte" à Microsoft.
  - Le 25 juin 2006, Warren Buffett s'engage à donner progressivement jusqu'à 80 % de sa fortune à la Fondation Bill & Melinda Gates sous réserve, selon The Economist, que Bill ou Melinda dirige directement la fondation.
  - Il fait d'ores et déjà un don valorisé à 30 milliards de \$ sous la forme de dix millions d'actions de classe B de son entreprise Berkshire Hathaway.[3]
  - La Fondation Bill & Melinda Gates devient dès lors la fondation la plus richement dotée du monde, surpassant Ikea.

#### 4.2.2 Analyse de la structure thématique actuelle

La structure thématique actuelle de la **Fondation Bill Gates** repose sur trois axes principaux et trois principes clés qui déterminent ses actions :

- Le Programme pour la santé mondiale (programme « Global Health ») :
  - qui se concentre sur les pathologies et les affections causant le plus grand nombre de maladies et de décès et recevant peu d'attention et de ressources de la part du monde institutionnel.
  - Objectif majeur : faire reculer les maladies dans les pays les plus pauvres.
  - Exemples : Tuberculose, Paludisme
- Le Programme de développement mondial (programme « Global Development »)
  - Les avancées scientifiques et technologiques (dans la biologie, l'informatique,...) peuvent améliorer la vie des gens.
  - Objectif majeur : Faire bénéficier le plus grand nombre de personnes de ces innovations.
- Le Programme de développement des populations les plus défavorisées des Etats-Unis (programme « United States »)
  - Objectif majeur : Favoriser les possibilités d'évolution sociale des populations les plus pauvres.
  - Trois axes :
    - Education - efforts sur les initiatives de facilitation de l'accès au savoir pour les enfants défavorisés
    - Pacific NorthWest - système de prêts aux familles à faibles revenus
    - US Librairies – permettre l'accès à internet dans les librairies publiques

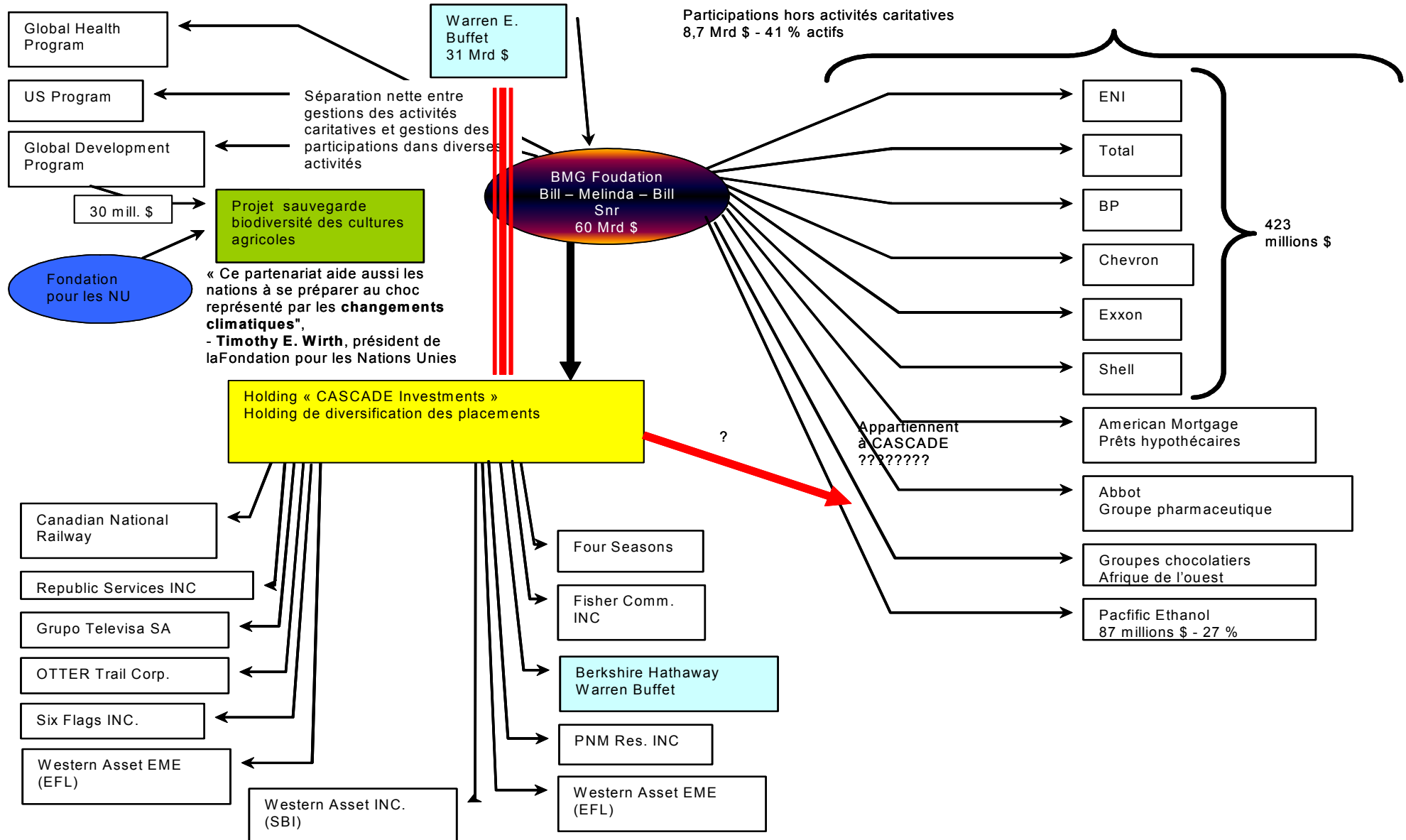
La fondation est convaincue de l'importance des partenariats :

C'est-à-dire l'utilisation et mise en jeu des talents et ressources d'autres acteurs (pouvoirs publics, entreprises et autres organisations sans but lucratif,...).

Cela va déterminer et expliquer bon nombre de ses actions dans différents domaines. Son mode d'action répond à 15 principes qui sont détaillés en annexe.

### 4.2.3 Le patrimoine économique de la Fondation

Nous avons pu mettre à jour certains liens de la Fondation, avec des structures financières et des sociétés, par l'intermédiaire d'une holding, **Cascade Investment**, qui s'occupe des placements financiers hors activités caritatives de la Fondation. (cf page suivante)



#### **4.2.4 Le board et ses implications**

##### **Direction (basée à Seattle) :**

- Bill Gates
- Melinda Gates
- Bill Gates père
- Patty Stonesifer

##### **Présidents des trois programmes ;**

- Dr. Tadataka "Tachi" Yamada pour Global Health Program
- Sylvia Mathews pour Global Development Program
- Allan Golston pour U.S. Program

##### **Bureau exécutif**

- Sylvia M. Mathews- Chief operating officer and executive director.
- Allan C. Golston, C.P.A. - Chief financial and administrative officer and interim executive director, global health
- Tom Vander Ark - Executive director, education

##### **Responsables de divers services et départements**

- Elizabeth Wong - Senior program officer for Special Initiatives
- Lawrence Yanovitch - Senior program officer for Financial Services for the Poor
- Teresa Peters - Senior program officer for Global Libraries
- Amolo Ng'weno - Senior program officer for Financial Services for the Poor
- Roy Steiner - Senior program officer for Agricultural Development
- Bakari Bakari - Director of operations for Global Development Program
- Priya Jaisinghani - Program officer for Financial Services for the Poor.
- Monica Harrington : a senior policy officer at the foundation
- Michael Larson : chief investment manager
- Paul Hawken : Natural Capital Institute, an investment research group
- Douglas Bauer : senior vice president of Rockefeller Philanthropy Advisors
- Daniel Berman : deputy director in South Africa for Doctors Without Borders

## 4.3 La mise en lumière des contradictions de la fondation Bill Gates

### 4.3.1 Une absence de prise de position clairement définie

Suite à la publication des articles du L.A. Times mettant en cause les incohérences entre les investissements de la fondation Bill Gates et ses actions caritatives, **Cheryll Scott** (CEO) a écrit le 11 Janvier 2007 sur le site officiel de la fondation une déclaration précisant la position de celle-ci.

Cheryl Scott y déclare que, pour qu'une entreprise puisse intéresser la Fondation, et que celle-ci investisse dans son capital, elle ne doit pas être dans l'un des deux cas suivants :

"If a company's profit model is centrally tied to corporate activity that we find egregious. This is why the foundation does not own tobacco stocks. It's unlikely that this choice has affected the activities of these companies, but Bill and Melinda have decided not to own these stocks in any case."

"If owning shares in a company would represent a conflict of interest for Bill or Melinda."

Cette déclaration publique et officielle est venue en opposition à une précédente déclaration de la même **Cheryll Scott**, un jour plus tôt, en réactions aux premiers articles du LA Times (extraits) :

"The foundation's current method of investing its assets is "not 100 percent effective" she said.

"This year, for the first time, the foundation will do a methodical review to find out if "there are cases simply where the situation is so egregious it will cause us not to invest"

Cette position est apparue sur le site de la fondation pendant quelques heures, mais a rapidement été retirée, pour être finalement remplacée. **Patty Stonesifer** (CEO) reprend et explique ensuite cette déclaration dans une lettre adressée au LA Times :

"It was naive to think that a shift in investment strategy would reduce the human misery blamed on the companies in which it had invested."

<http://www.gatesfoundation.org/AboutUs/Announcements/Announce-070109.htm> ;

[http://www.latimes.com/news/printedition/asection/la-na-gates14jan14.1.7694464.story?coll=la-news-a\\_section&ctrack=1&cset=true](http://www.latimes.com/news/printedition/asection/la-na-gates14jan14.1.7694464.story?coll=la-news-a_section&ctrack=1&cset=true)

### 4.3.2 La Stratégie de BMGF : « communiquer peu pour communiquer mieux »

- ✓ Ne communique que sur ses actions :

Capitaux, investissements, aides humanitaires...

- ✓ Ne prend pas de position officielle sur les sujets sociaux, politiques et environnementaux

- ✓ Déjoue les polémiques par une communication à minima :

Face à la « campagne » anti-BMGF du LA Times en janvier 2007, la BMGF a dégonflé toute propagation de polémique en ne réagissant qu'avec parcimonie.

#### 4.3.3 La Fondation Bill Gates est-elle socialement responsable ?

##### *Microsoft, meilleur allié des laboratoires pharmaceutiques*

C'est dans les pages du **Los Angeles Times** que la question de la compatibilité des activités philanthropiques de la Fondation et de ses placements financiers dans divers domaines peu conformes aux règles édictées a été évoquée pour la première fois de façon si précise.

##### *Des milliards de dollars investis dans des industries polluantes*

Le capital dont dispose la fondation est supérieur au PIB de deux tiers des pays du monde. Pourquoi l'institution caritative la plus riche du monde est-elle actionnaire de sociétés qui sont à l'origine des fléaux sanitaires et écologiques qu'elle s'est donné pour objectif de combattre ?

## **4.4 Recommandations pour inciter BMGF à prendre position**

### **4.4.1 Pression médiatique extérieure**

Dans l'esprit et la continuité de la série d'articles du LA Times de 2007.

**Avantage** : accumulation, pression, réactions ?

**Risque** : tout a déjà été dit ou presque dans le LA Times. Il est probable que le processus soit dégonflé par l'effet de la stratégie de BMGF (qui communique peu pour communiquer mieux. En outre, cette action n'est pas dénuée de risques sur le plan diplomatique si celle-ci est clairement identifiée comme étant une action française.

### **4.4.2 Isoler pour récupérer**

Pousser les autres fondations à s'engager pour marquer leur différence et marginaliser la BMGF.

Prise de contact avec les autres fondations avec présentation d'un argumentaire d'engagement en faveur d'une politique de la préservation du climat et de l'environnement.

Montrer l'intérêt à présenter cette image et à s'engager clairement.

Faire naître l'idée d'un « collectif de fondations » clairement identifiées comme défenseurs de l'environnement, avec création d'une « charte éthique », sorte de label de l'environnement.

Inciter la BMFG à les rejoindre pour qu'elle ne soit pas mise à l'écart.

Monter un « collectif de fondations » s'appuyant sur une « charte éthique » sorte de label de l'environnement (intégrant éventuellement SRI : social responsible investments).

**Avantage** : cueillir BFMG soucieuse de ne pas être écartée.

**Inconvénient** : longueur des étapes, lenteur de l'ensemble de l'opération.

Une variante très offensive : Responsabilité Sociale, faire un Palmarès Mondial des Fondations

Faire établir un classement mondial des fondations sur des critères de responsabilité sociale

Lancer une étude approfondie de toutes les sociétés dans lesquelles la BMFG a des prises de participations financières avec mise en évidence des mauvaises pratiques.

Mettre en parallèle la stratégie d'investissement de la BMGF avec celles des autres fondations connues, respectant elles, une déontologie en matière d'activités et d'investissement par conformité à leur discours officiel de respect de l'environnement.

Pointer les contradictions entre le discours et les activités d'investissements déjà évoquées par le Los Angeles Times.

Diffuser les conclusions et de l'étude :

- 1 – Au board de la BMGF
- 2 – Au Los Angeles Times

**Avantage** : oblige BMGF à réagir.

**Inconvénient** : travail lourd et laborieux, longueur des étapes, lenteur de l'ensemble de l'opération et enfin, risques diplomatiques. Cette étude peut mettre en péril l'image de nombreuses autres fondations sans que cela représente un intérêt (cela peut même être un inconvénient pour des exploitations potentielles futures de leurs images en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique). Attaquée, BMGF finira certainement par réagir mais selon sa stratégie, c'est-à-dire en communiquant peu pour communiquer mieux. Ce n'est donc pas sous la contrainte que la BMGF s'exprimera le plus et le mieux.

#### **4.4.3 Opération séduction**

Inviter la fondation Bill Gates à venir s'exprimer sur des sujets concernant l'environnement dans le cadre d'un évènement spécifique sur le développement durable que pourrait organiser la fondation Chirac.

**Avantage** : peut difficilement refuser (honneur et diplomatie oblige).

**Risques** : pas de risques. Même si BFMG ne s'exprimait pas, sa présence constituerait déjà une prise de position.

#### **4.4.5 Un contexte politique favorable : exploiter l'opportunité des élections US de 2008**

La plupart des candidats font, en effet, la part belle au développement durable et à la lutte contre le dérèglement climatique (même Georges Bush commence à évoquer ces sujets).

De nombreux Etats US ont depuis quelques temps mis en œuvre les mesures des accords de Kyoto dans le cadre de leur politique environnementale. (Et ceci même si les USA n'ont toujours pas officiellement ratifié le traité.)

### **4.5 *Vers une autre piste***

En marge de la géante et impartiale BMG Fondation, il existe d'**autres fondations américaines plus accessibles avec de réelles positions politiques et des engagements officiels** dans divers débats sur l'environnement.

Utiliser ces fondations-là engendrerait un gain de rapidité.

Ex : fondation Bill Clinton.

## **Recommandations**

### **4.6 *La France doit donner l'exemple***

#### **4.6.1.1 La France a déjà pris des engagements forts**

#### **4.6.1.2 Elle a défini le PNAQ II (Plan National d'Affectation des Quotas),**

#### **4.6.1.3 Paris a été à l'initiative de la conférence "Citoyens de la Terre"**

#### **4.6.1.4 Jacques Chirac a lancé l'Appel de Paris pour une gouvernance écologique mondiale (Février 2007),**

#### **4.6.1.5 Le numéro deux du gouvernement (Ministre d'Etat) est le Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables et regroupe également les transports,**

#### **4.6.1.6 La France prépare un Grenelle de l'environnement dont deux réunions préparatoires ont été réunies le 21 mai 2007.**

#### **4.6.1.7 Cependant de nombreux enjeux sont encore à tenir**

#### **4.6.1.8 Elle peut peser sur le discours international**

en impulsant les débats internationaux (GIEC, G8...) de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique et le Protocole de Kyoto, le secrétaire d'Etat aux affaires européennes Jean-Pierre Jouyet doit profiter de sa présence bihebdomadaire à Bruxelles pour faire entendre la voix de la France sur ce sujet là et ainsi contre balancer le poids des négateurs au sein des institutions

#### **4.6.1.9 Utilisation de l'aide publique**

Elle doit réserver une part importante de son aide publique au développement aux efforts concernant le changement climatique

#### **4.6.1.10 Relancer de l'Investissement**

Des mesures concrètes devront être initiées en matière d'investissements.

Dans le domaine énergétique, celui des transports (fluvial, ferroutage, transports publics...), celui de la recherche (moteur propre, recyclage, économie des ressources...)

#### **4.6.1.11 Utiliser l'outil Fiscal**

Elle doit mettre en œuvre d'une fiscalité incitative de l'environnement

Bâtons (vignette proportionnelle aux émissions de CO2 par kilomètre...), carottes (crédits d'impôts pour l'équipement des ménages en nouveaux appareils moins consommateurs, épargne verte défiscalisée, exonération de prélèvements fiscaux des plus-values réalisées sur des fonds investis dans des valeurs dites « vertes » ...);

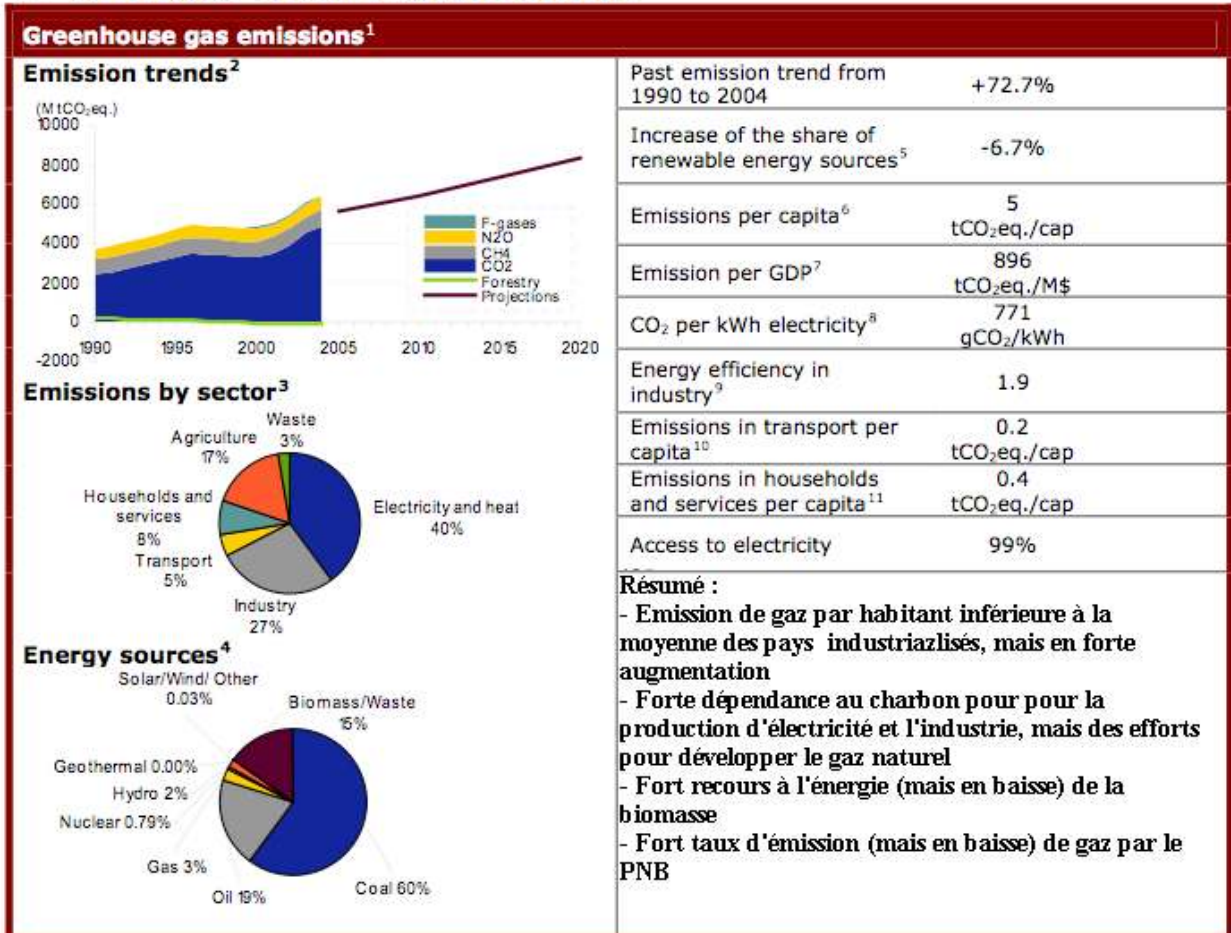
## 4.7 Contraindre les pays comme la Chine à lutter

Proposition d'un argumentaire susceptible de contraindre les pays comme la Chine à accepter les principes élémentaires pour lutter contre le réchauffement de la planète

Chiffres-clés sous-tendant l'analyse



### Climate scorecard: China



## **Argumentaire Proposé**

**4.7.1.1 La Chine est le deuxième émetteur de gaz à effet de serre derrière les Etats-Unis. D'ici 2031, la demande chinoise en charbon l'amènera à émettre plus de gaz à effet de serre que le reste du monde**

**4.7.1.2 La Chine possède déjà neuf des dix villes les plus polluées au monde**

**4.7.1.3 En 2005, le nombre de mort du cancer dû à la pollution à augmenter de 20% en Chine. On estime à 400 000 par an le nombre de mort en Chine lié à la pollution de l'air notamment à cause du charbon**

**4.7.1.4 A cause du réchauffement, la Chine pourrait voir sa production agricole chuter de 5% à 10% alors qu'elle est déjà insuffisante pour nourrir sa population**

**4.7.1.5 Si la Chine ne développe pas des énergies renouvelables, elle sera encore plus dépendante de ses importations d'énergies, comme le pétrole (importation 40%).**